

GT CNAS

3 mars 2021

Liminaire



finances
Solidaires

Gouvernance unilatérale ?



Vous nous convoquez ce 3 mars 2021 à un groupe de travail sur la gouvernance des opérateurs.

*Pour **Solidaires Finances**, à la lecture du document produit, ce groupe de travail porte mal son nom. C'est une simple réunion d'information dont vous êtes désormais coutumier.e.s. Vous avez décidé du scénario, vous continuez de décider du contenu, du rythme. A aucun moment, vous n'avez pris en compte aucun des propos tenus par les organisations syndicales ici présentes*

Quel dialogue comptez vous mener avec les organisations syndicales s'agissant de cette réunion et de toutes celles envisagées sur le sujet ?

A la lecture du calendrier prévu dans votre document nous constatons que les discussions ont lieu ou vont avoir lieu essentiellement entre le Secrétariat Général, les opérateurs et le conseil juridique mais qu'en est-il des organisations syndicales ?

Auront-elles seulement droit à des simples points d'étape réguliers, mais seulement après que tout aura été discuté sans leur participation ?

Or de nombreuses questions se posent d'ores et déjà :

> Pourquoi une fédération faitière ?

Certes, la fusion n'est plus mise en avant, mais nous avons toujours autant de doutes sur la réalité de votre projet, par lequel vous prétendez simplement rajouter une surcroupe « faitière » à l'existant, avec quelques mutualisations et un peu de com'.

> Dans quel but ? Avec qui ?

> Quel conseil juridique ? Privé ? Public ?

Il nous semble qu'en la matière la Direction des Affaires Juridiques, la Cour de Comptes et le Conseil d'État sont compétents pour conseiller utilement des opérateurs publics et préciser ce qui peut être légalement fait ou non. Ici, on retrouve une nouvelle fois un prestataire pour mettre en place une réforme... La casse de l'action sociale (Eurogroup Consulting avait déjà été servi) comme celle de la Fonction publique profitent décidément à certains !

> Qu'en sera t-il de l'autonomie des associations ?

> Quel budget pour chaque association ? Quel budget pour la faitière ?

> Qui prendra les décisions ? Faitière ou associations ?

> Quel statut pour les personnels ? Quelle représentativité des organisations syndicales ? Etc.

Une fois de plus vous bafouez le dialogue social.

Alors que, délibérément, vous avez fragilisé au fil des ans l'action sociale ministérielle en l'éloignant des agent.e.s que pour notre part nous ne réduisons pas à de simples usager.e.s, vous persévérez à ignorer les représentant.e.s de tous les personnels, représentativité pourtant issue des élections professionnelles avec des taux de participation de l'ordre de 80%. C'est une attitude méprisante à l'encontre de l'ensemble des agent.e.s dont vous êtes en train de détruire un de leurs principaux acquis collectifs.

.../...



Une fois de plus vous passez outre l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 sur l'action sociale et le rôle des organisations syndicales qui doivent être des ACTEURS à part entière de celle-ci.

Une fois de plus, vous démontrez votre mépris pour les représentant.e.s des personnels et, par là même, pour tous les personnels.

Dans une période particulièrement stressante et angoissante, l'attitude du Secrétariat Général est révélatrice de l'absence de considération pour les agent.e.s et leurs besoins et ce sur l'ensemble du territoire.

Vous voulez encore imposer une vue purement Bercyenne or l'Action Sociale s'adresse à tous les agents sur l'ensemble du territoire.

Devrons-nous dire que : plus le secrétariat général s'immisce dans le fonctionnement des associations et cherche à éviter les représentant.e.s des personnels, plus l'avenir s'assombrit... et moins cela fonctionne ?

Vous voulez aller vite. Nous vous rappelons qu'en 2007 les discussions entre les fédérations des Finances et la DPAEP (remplacée par le SG) ont duré 18 mois avant d'aboutir à la mise en place des associations actuelles et du nouveau fonctionnement. Pendant cette période, les fédérations ont été parfaitement intégrées au processus, entendues et écoutées.

C'est ce que prévoit d'ailleurs la loi de 1983 dont nous vous demandons la stricte application.

L'action sociale est un bien collectif ! Son évolution et sa gestion doivent l'être également sauf si votre intention est réellement de la détruire ! Vous l'assumerez alors seuls et en porterez l'entière responsabilité.

Nous vous le redisons, l'action sociale n'est pas un supplément d'âme bienveillant, elle n'est pas non plus seulement un ultime recours pour les seul.e.s agent.e.s en difficultés.

Pour Solidaires Finances l'action sociale est partie prenante d'une politique qui participe au bénéfice du progrès social sous toutes ses formes et qui contribue à l'amélioration de vie de l'ensemble des agent.e.s !



Avec Solidaires Finances :
OUI à une action sociale de proximité,
OUI au maintien des délégations départementales,
NON à la régionalisation rampante

**Continuez à Signer
et faire signer
la pétition intersyndicale
pour la défense de notre
action sociale ministérielle**

